



**PÔLE VIE DE LA CITE
PISCINE MUNICIPALE PIERRE DE COUBERTIN**

PROTOCOLE D'OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE A COMPTER DU 09 JUIN 2021

**ACCEUIL PUBLIC
ACCUEIL SCOLAIRES
ACCUEIL COLLEGE
COURS ADULTES ET ENFANTS
ACCUEIL ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence

Responsable de la piscine municipale Pierre de COUBERTIN : Laurence WYSOCKI : 03.82.89.13.41 / 06.32.03.73.15

Directrice du Pôle Vie de la Cité : Valérie DUQUESNE : 03.82.89.94.15 / 06.30.98.48.07

Directeur Général des Services : Yves SIMIONATO : 06.07.70.04.18

Protocole sanitaire actualisé le 26 Mai 2021

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales.



Modalités d'ouverture de la piscine municipale à compter du 9 Juin 2021

- Ouverture de la piscine municipale Pierre de Coubertin pour la phase 3 du déconfinement **à compter du Mercredi 9 Juin 2021**
- **Seule la pratique sans contact est autorisée dans les ERP de type X (piscines), c'est-à-dire en respectant la distanciation physique d'un minimum 2 mètres entre chaque pratiquant**
- **Horaires d'ouverture au public : du mercredi au dimanche**
 - Mardi Fermé
 - Mercredi de 8h00 à 12h00
 - Jeudi de 8h00 à 9h30 et de 14h00 à 17h00
 - Vendredi de 8h00 à 9h30 et de 16h00 à 17h45
 - Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
 - Dimanche de 9h00 à 12h00
- **Port du masque à partir de 6 ans dans l'enceinte de l'équipement (Article 27 du décret du 29 octobre 2020) (hors douches et bassins)**
- **Distanciation physique strictement respectée dans les bassins**
- **Les gradins sont fermés au public et aux utilisateurs**
Seuls les accompagnateurs des écoles primaires y seront autorisés.
- **La douche savonnée est obligatoire** avant l'accès aux bassins et sera contrôlée par les MNS
- **Évitez les rassemblements devant l'établissement**, port du masque et distanciation physique
- **Limitation du nombre d'usager pouvant fréquenter simultanément les espaces de la piscine municipale**
 - Public accueilli : tout public
 - FMI actuelle : 465 personnes
 - FMI spéciale « Covid-19 » : 50% de la FMI
- **Les utilisateurs s'engagent à respecter le protocole sanitaire de l'établissement en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez eux ou dans leur famille.**

En cas de non-respect du protocole et du règlement intérieur de la piscine, la collectivité se réserve le droit de demander au contrevenant de quitter l'établissement. Le respect du port du masque dans tous les espaces publics extérieurs et intérieurs clos est obligatoire. Ces mesures ne sont pas la responsabilité de l'exploitant.



Désinfection, nettoyage

- Assurer le nettoyage désinfection des locaux hors bassins, selon les protocoles habituels en insistant plus régulièrement sur les zones fréquemment touchées par les nageurs.
- Produits désinfectants, nettoyants et multi-usages utilisés par les agents d'entretien répondant aux normes en vigueur
- Vérification par le responsable de la piscine de la date d'expiration des produits et suivi des Directives du fabricant, en particulier la Fiche de Données de Sécurité du produit (FDS)
- Respecter le dosage des produits pour garantir leur efficacité
- Interdiction des techniques sèches (balai coco, aspirateur)
- Utilisation des techniques de pré-imprégnation pour le nettoyage des sols
- Mise à disposition d'essuie-mains jetables



PISCINE PIERRE DE COUBERTIN
PLANNING D'ENTRETIEN DE PROPRETE EN JOURNEE

ZONE : BASSINS MNS

QUOI	FREQUENCE	PRODUIT	DOSE	MATERIEL UTILISE	TEMPS DE CONTACT	RINCAGE	OBSERVATIONS
Chaises de surveillance	1 à 2 fois/jour	Optimax	prêt à l'emploi	Pulvérisateur Lavette	5 minutes	aucun	*1 fois/jour : complètement *2 fois/jour : zones marquage mains
Infirmierie	2 fois/jour	Optimax	prêt à l'emploi	Pulvérisateur Lavette	5 minutes	aucun	*Poignet porte : 2 fois/jour *Local infirmierie : en fonction de l'utilisation, désinfection des équipements utilisés
Bureau MNS	2 fois/jour	Optimax	prêt à l'emploi	Pulvérisateur Lavette	5 minutes	aucun	*2 fois/jour : interrupteurs éclairage, bureau, poignées de portes
Portes sortie de secours	2 fois/jour	Optimax	prêt à l'emploi	Pulvérisateur Lavette	5 minutes	aucun	*poignées et crémones
Local pédagogique/ matériel	2 fois/jour	Optimax ou Stérisol	prêt à l'emploi ou 1L pour 10L	Pulvérisateur Lavette	5 minutes ou 1 heure	aucun	*poignées de portes * matériel pédagogique utilisé à la fin de chaque créneau
Echelles bassin	2 fois/jour	Optimax	prêt à l'emploi	Pulvérisateur Lavette	5 minutes	aucun	*6 échelles



Éléments relatifs au contrôle sanitaire et règles de distanciation physique

- **Gestion du public- règles générales de distanciation**
 - **Faire respecter une distanciation minimale et les règles comportementales des baigneurs** (bonnets *recommandés*, douches *obligatoires et savonnées*, pédiluves, absence de troubles digestifs) dans les bassins et les espaces de la piscine
 - Mise en place d'affiches d'information au public sur le respect des gestes barrières et le **port du masque à partir de 6 ans** dans l'enceinte de l'équipement (hors bassins et douches)
 - Interdire l'accès aux piscines aux personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs (panneaux informatifs à l'entrée).
 - Inviter les baigneurs hors de l'eau à respecter les gestes barrières (éternuer, tousser dans ses mains, réaliser un lavage des mains à l'eau et au savon immédiatement après) pour éviter une transmission interindividuelle en dehors des bassins.
 - Les intervenants sur les bassins hors de l'eau portent un masque et respectent les distances physiques.



L'accueil du public

- Porte d'entrée de la piscine municipale ouverte durant les créneaux afin d'éviter les contacts sur la surface de la porte et permettre une aération en continue avec une surveillance de l'accès par l'agent-caissière chargée de l'accueil du public.
- Protection de l'agent par une glace fixe à l'accueil qui permet de maintenir la distanciation physique avec les usagers.
- **Port du masque obligatoire par les agents communaux** à l'intérieur du bâtiment et obligation des respecter les gestes barrières (lavage des mains...)
- Manipulation d'espèces par l'agent-caissier : utilisation gel hydro alcoolique après avoir touché les liquidités.
- **Port du masque obligatoire à partir de 6 ans dans l'enceinte du bâtiment par les utilisateurs sauf lors de la pratique sportive.**
- **Mise à disposition de gel hydro alcoolique dans l'espace d'accueil pour utilisation obligatoire avant d'accéder aux vestiaires**
- Aucun banc ou assise disponible dans le hall
- Marquage au sol à l'extérieur du bâtiment afin de maintenir les distances de sécurité avant l'accès au bâtiment.

CHEMINEMENT DU NAGEUR / DOUCUMENT AFFICHE ET REMIS AUX UTILISATEURS

Avant la piscine

- Je mets ma tenue de bain sous mes vêtements pour éviter de stagner trop longtemps dans les vestiaires

Devant la piscine

- Je me présente à l'entrée de la piscine avec mon masque (**obligatoire dès l'âge de 6 ans**), je fais la queue en respectant les distanciations sociales (**1 mètre**)

Dans le hall de la piscine

- Je rentre dans le hall, seul ou avec ma famille, je me désinfecte les mains à l'aide du gel Hydro alcoolique mis à ma disposition
- Je paye mon entrée et je me dirige vers les vestiaires

Dans les vestiaires

- Je me change et si je ne souhaite pas laisser mes affaires dans un casier, je mets toutes mes affaires dans un **sac plastique personnel propre** que je mets au bord du bassin (aucune affaire au bassin si ce n'est dans ce sac plastique propre)
- Je me dirige vers les sanitaires et les douches, je jette mon masque non lavable dans une poubelle dédiée ou je le mets dans une pochette plastique puis dans mon sac plastique

Dans les douches

- Je passe aux toilettes et je prends une **douche savonnée** (baigneurs propres= piscine propre)

Au bassin

- Usage permanent des lignes de nage dans le bassin sportif
- Je me baigne en respectant les mesures barrières (bonnet de bain recommandé), **les regroupements sur les plages, sont soumis aux règles de distanciation sociale (2 mètres sans le masque)**
- Si j'éternue, si je tousse, je le fais dans mes mains et immédiatement je vais me laver les mains à l'eau et au savon
- J'ai besoin de matériel : je peux me servir du matériel mis à disposition dans la salle « matériel désinfecté » ou utiliser mon propre matériel que j'aurai trempé au préalable dans le bac d'eau chlorée mis à disposition
- A la fin de ma séance, je trempe le matériel que j'ai utilisé dans le bac chloré prévu pour la désinfection et je le range dans la salle « matériel désinfecté »
- Je vais prendre ma douche en évitant de stagner trop longtemps puis je me rhabille dans les vestiaires sans oublier de mettre mon masque

CONTRE-INDICATIONS

- Personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs

GRADINS

- Les gradins sont interdits au public

Il est fortement incité à utiliser l'application TousAntiCovid afin de faciliter la recherche des cas contacts.



Les vestiaires, douches et sanitaires

- Les casiers vestimentaires seront utilisés pour les cours enfants et adultes ainsi que par les clients qui le souhaitent.
- L'ensemble des douches sera utilisable.
- Le public ou les utilisateurs clubs doivent apporter leur propre savon (il est autorisé à le déposer ensuite au bord du bassin dans un sac plastique propre personnel avec le reste de ses affaires personnelles).
- **La douche savonnée est obligatoire** avant l'accès aux bassins et contrôlée par les MNS.
- A la sortie des vestiaires, l'utilisateur dépose son masque non jetable dans une pochette plastique puis dans son sac plastique.
- Une poubelle dédiée est mise à disposition pour jeter son masque jetable avant le passage à la douche.
- Accès sanitaires accessibles aux utilisateurs (un sanitaire est réservé au personnel)
- **Accueil des scolaires et du collègue** : *(applicable également sous réserve de mise à jour par les accueils de Loisirs lors des vacances scolaires)*
 - Une seule école par créneau pour éviter le brassage des élèves d'écoles différentes à l'intérieur de l'équipement.
 - Une classe de l'école par créneau.
 - Attribution d'un vestiaire unique par école afin de pouvoir le désinfecter après la séance et permettre à l'école suivante d'utiliser son créneau en utilisant le deuxième vestiaire laissé libre (sans perte de temps-contrainte de transport scolaire)
 - Dans le vestiaire dédié (vestiaire homme par exemple), les garçons se changent sur deux bancs et les filles sur les deux autres bancs, séparés par la rangée haute de casiers. Une surveillance des professeurs des écoles et des accompagnateurs doit être effectuée entre ces deux séparations.
 - Pour les collèges, 12 élèves par professeur seront autorisés pour éviter l'engorgement dans les vestiaires



Les bassins et gradins

- Les gradins sont fermés au public et aux utilisateurs. Seuls les accompagnateurs des écoles primaires y seront autorisés.
- **Du matériel de nage personnel, sera autorisé mais devra être passé dans un bac chloré avant utilisation** (les affaires personnelles doivent être laissées dans le sac plastique propre).
- Interdiction de regroupement ou de discussion au bord du bassin (maximum deux personnes et en respectant les règles de distanciation physique).
- Le matériel de la piscine qui aura été utilisé est ensuite trempé dans le bac chloré avant d'être rangé dans la salle matériel.



Interventions sauvetage / secourisme

- Mise en place d'une **procédure de premier secours**
- Avant la réouverture, réaliser auprès des MNS un rappel des gestes de premier secours avec les protections.
- En cas d'intervention sur une personne en détresse :
- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avérée, pour les autres il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées tubes de sauvetages.
- Le surveillant aura à sa disposition un masque facial type plongée snorkeling intégral désinfecté
- La vigilance doit se porter sur la sortie de la victime hors de l'eau, dans ce cadre l'intervention d'une personne tierce équipée d'un masque de protection est préconisée.
- Lors des procédures de réanimation et de soins, les règles du POSS s'appliqueront, avec obligation du port du masque chirurgical, d'une visière de protection et de gants est obligatoire de la part des intervenants et équipiers.
- Chaque intervenant sera équipé d'un masque d'insufflation conforme avec valve unidirectionnel et d'une feuille de protection pour la victime.
- La personne soignée pourra être équipée d'une visière ou d'un masque pendant les soins autres que la RCP (réanimation cardio pulmonaire)